Gouvernement du Canada | Government of Canada

Le marché de la biotechnologie agricole en Belgique

mars 2000

(*Also available in English under the title, The Agricultural Biotechnology Market in Belgium*)

Préparé par
le Centre des études de marché
et
le Service canadien des délégués commerciaux

© Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(FaxLink nº 42127)

Canada

Rapport préparé par le Centre des études de marché
Direction de l'appui aux marchés (TCM)
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
125, promenade Sussex, Ottawa K1A 0G2
Télécopieur : (613) 943-1103
Courrier électronique : mrc@dfait-maeci.gc.ca

Le Centre des études de marché produit à l'intention des exportateurs canadiens un grand nombre de rapports par région et par secteur. Ces rapports sont disponibles sur :

— le FaxLink national (613-944-4500);
— le site Internet InfoExport du MAECI (http://www.infoexport.gc.ca).

Le gouvernement du Canada a préparé le présent rapport à l'aide de sources d'information primaires et secondaires. Il ne saurait garantir l'exactitude des renseignements que renferme ce document et n'accorde pas forcément sa caution aux entités dont le nom y figure. Il appartient aux lecteurs de vérifier l'exactitude et la fiabilité des données présentées dans les pages qui suivent.

Centre des études de marché
mars 2000

LE MARCHÉ DE LA BIOTECHNOLOGIE AGRICOLE EN BELGIQUE

Équipe Canada inc • Team Canada Inc

RÉSUMÉ

Le secteur de la biotechnologie agricole en Belgique connaît une croissance rapide, que le gouvernement soutient activement en finançant la recherche-développement et en créant des centres d'excellence. Les trois régions du pays - la Flandre, la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale se concurrencent pour attirer l'investissement étranger et améliorer leur position commerciale. Des incitatifs favorisent la recherche et le développement commercial. Les gouvernements fédéral et locaux défendent fermement la biotechnologie comme source d'emplois fondés sur la connaissance et de croissance économique.

L'industrie de la biotechnologie, dont les recettes totales atteignaient plus de 2,4 milliards de dollars en 1997 et dont le taux de croissance est d'environ 24 p. 100, fait de la Belgique un concurrent important au sein de l'Union européenne dans ce domaine, tout comme les Pays-Bas, l'Allemagne et le Royaume-Uni. L'économie de la Belgique est axée sur l'exportation et tournée vers l'extérieur, c'est-à-dire ouverte aux fournisseurs externes, à l'investissement étranger, aux coentreprises et aux alliances stratégiques.

Les possibilités qu'offre le marché belge de la biotechnologie agricole sont notamment les partenariats et la collaboration en recherche avec un réseau solide d'établissements universitaires et de recherche. Il convient de souligner également l'existence d'un mouvement puissant en faveur de l'information du consommateur sur les avantages des aliments et des cultures génétiquement modifiés, un aspect intéressant pour les entreprises qui ont une expérience des relations publiques et de l'éducation publique dans le domaine de la biotechnologie. En outre, un sondage récent a révélé que la plupart des entreprises belges souhaitaient promouvoir le transfert de technologies au sein de l'industrie par la création et le renforcement d'alliances, et par l'accélération de la commercialisation des résultats de recherche. Les entreprises canadiennes de biotechnologie agricole trouveront en Belgique des possibilités de profiter d'une réglementation gouvernementale favorable et de l'intérêt du secteur pour les partenariats. Toutefois, l'incertitude du public quant aux avantages de la biotechnologie agricole et le moratoire imposé par l'Union européenne sur les approbations d'autres produits alimentaires génétiquement modifiés constituent des obstacles pour les entreprises canadiennes qui souhaitent accéder aux marchés belge et européens.

Malgré une certaine incertitude sur le plan de la réglementation et malgré les craintes du public, les entreprises canadiennes ont encore des possibilités dans d'autres domaines du marché belge de la biotechnologie agricole.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ iii

APERÇU DU MARCHÉ 1
- Facteurs déterminants pour la croissance à venir 3
- Débouchés 4

CONCURRENCE 5
- Compétences locales 5
- Concurrence internationale 6
- Position du Canada 6
- Avantage concurrentiel attribuable aux politiques et aux initiatives du gouvernement du Canada 7

CLIENTS DU SECTEUR PRIVÉ 9

CLIENTS DU SECTEUR PUBLIC 10
- Organisations gouvernementales 10
- Règlements sur les marchés publics 10

LOGISTIQUE DU MARCHÉ 11
- Circuits de distribution 12
  - Agents et représentants commerciaux 12
- Facteurs à considérer pour accéder au marché 12
  - Règlements en matière d'importation 13
  - Protection de la propriété intellectuelle 13
  - Normes, certificats ou enregistrements locaux 15

ÉVÉNEMENTS PROMOTIONNELS 17

PRINCIPAUX CONTACTS ET SERVICES DE SOUTIEN 18

BIBLIOGRAPHIE 24

SITES INTERNET UTILES 24

LE MARCHÉ DE LA BIOTECHNOLOGIE AGRICOLE EN BELGIQUE

Équipe Canada inc • Team Canada Inc

APERÇU DU MARCHÉ [1]

Si la biotechnologie est une industrie jeune en Belgique, son importance croît tout comme son savoir-faire, et le pays est prêt à exploiter les résultats d'années de R-D effectuée par les universités locales. Selon l'Association belge de la biotechnologie, 52 entreprises appartiennent à cette industrie, dont 23 sont spécialisées dans les soins de santé et les produits pharmaceutiques, 5 en biotechnologie agricole, 4 en biotechnologie environnementale et 20 dans des activités connexes. Au total, l'industrie emploie directement plus de 4 400 personnes. Les recettes totales de l'industrie ont atteint plus de 2,4 milliards de dollars en 1997 et sa croissance est d'environ 24 p. 100 par an. Plus de 350 millions de dollars sont investis chaque année dans la recherche-développement, ce qui explique en partie la croissance de l'industrie.

Table 1. La biotechnologie en Belgique par secteur

Secteur	Nombre d'entre-prises	Recettes ($)	Employés
Soins de santé	23	1 798 000	3 434
Biotech. agric.	5	112 000	435
Environnement	4	9 900	40
Autres secteurs	20	484 000	562
Total	**52**	**2 403 900**	**4 471**

Source: *Association belge de la biotechnologie, Innovation et croissance*, Octobre 1998.

Dans le domaine de la biotechnologie, la Belgique est un concurrent important au sein de l'Union européenne, de même que les Pays-Bas, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Le pays a une économie axée sur l'exportation qui est ouverte aux fournisseurs extérieurs, à l'investissement étranger, aux coentreprises et aux alliances stratégiques. La Belgique comptent des universités d'excellente réputation qui sont reconnues pour leur leadership dans le domaine. De plus, le gouvernement est très favorable à la recherche-développement en biotechnologie, malgré le débat actuel sur la liberté de

[1] Sauf indication contraire, toutes les sommes en dollars sont en dollars canadiens. Les taux annuels moyens fondés sur IDD Information Services, *Tradeline* (juillet 1999) servent de base pour les taux de conversion monétaire du dollar canadien et du franc belge.

choix du consommateur et son acceptation des organismes génétiquement modifiés (OGM).

Les consommateurs belges acceptent les produits biopharmaceutiques, mais demeurent sceptiques quant à la valeur des produits alimentaires transgéniques. Toutefois, le mouvement de protestation ne semble pas très puissant dans le pays. Les scientifiques pensent que la distance entre le public et les organes de réglementation de l'Europe, la maladie récente de la vache folle et le scandale des dioxines en Belgique ont amené les consommateurs à se méfier de cette technologie des nouveaux aliments et de l'information diffusée par les gouvernements.

Depuis 1986, on effectue des essais en conditions réelles de cultures génétiquement modifiées. En 1999, ces cultures occupaient au total 97 hectares. Actuellement, le colza hybride, et dans une moindre mesure le maïs, la chicorée, la betterave à sucre, la pomme de terre, le chou, la carotte et les céréales font l'objet d'essais poussés. Aucune plante génétiquement modifiée n'a encore été cultivée commercialement en Belgique, mais la directive européenne 90/220/EEC a autorisé la culture ou l'utilisation à des fins commerciales de plusieurs lignées transgéniques : le soja résistant aux herbicides (Monsanto), le maïs-Bt résistant aux insectes (Novartis, Monsanto) et le maïs résistant aux herbicides (Agrevo). Aucun intérêt agronomique n'existe actuellement en Belgique pour la culture du soja ou du maïs résistant aux insectes. L'autorisation de l'Europe demandée pour les lignées de colza (canola) mises au point par l'entreprise belge Plant Genetic Systems (qui fait maintenant partie d'Aventis Crop Science) n'a pas encore été accordée, mais la consommation de l'huile est permise.

Les trois régions du pays – la Flandre, la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale – se concurrencent pour attirer l'investissement étranger et améliorer leur position commerciale. Des incitatifs encouragent la recherche et le développement commercial. Les gouvernements fédéral et locaux sont très favorables à la biotechnologie comme source d'emplois fondés sur la connaissance et de croissance économique. En biotechnologie, la région la plus forte est la Wallonie, qui concentre à elle seule 70 p. cent des recettes du pays dans ce domaine. On explique souvent la croissance de ce secteur dans la région par la présence de grosses multinationales pharmaceutiques. En outre, la solidité de la recherche universitaire réalisée durant les années 1980 a permis le démarrage d'entreprises. Plus récemment, la Wallonie est devenue un centre important en agriculture, où les nouvelles technologies et la mise au point de cultures de qualité supérieure résultent de la recherche de pointe menée par des instituts tels que le Centre de recherches en biotechnologie de l'Université Libre de Bruxelles.

Ces dernières années, des programmes incitatifs, des mesures d'investissement et l'activité de l'Institut interuniversitaire flamand de biotechnologie (VIB), qui emploie plus de 200 chercheurs principaux de 9 départements universitaires, ont donné lieu à une croissance considérable des entreprises de biotechnologie en Flandre. Le gouvernement flamand a organisé un système de zones industrielles dans lequel se

101-07404/

sont établies des entreprises de haute technologie et, grâce à des programmes de subventions de l'Institut pour la promotion de l'innovation par la science et la technologie (IWT) et au BioTech Fund Flanders (fonds flamand pour la biotechnologie), de nombreuses entreprises mettent actuellement au point des produits biotechnologiques viables commercialement dans cette région. La Flandre possède une solide expérience dans le domaine puisqu'on y effectue de la recherche depuis les années 1970, ce qui a permis aux scientifiques d'avoir une compréhension plus globale des déterminants génétiques et la biotechnologie végétale. Cette forte tradition en recherche continue à stimuler la croissance de l'industrie. Par exemple, le colza hybride SeedLink de Plant Genetic Systems a été lancé avec succès sur le marché canadien. L'entreprise est un chef de file en biotechnologie agricole, dont elle est l'un des bastions. Deux entreprises, CropDesign et Netherlands-based Pharming, viennent de se créer en Flandre.

Facteurs déterminants pour la croissance à venir

Union européenne

En avril 1998, l'Union européenne (UE), compte tenu des préoccupations du public, a reporté l'autorisation des produits transgéniques. En juin 1999, les ministres de l'environnement des 15 pays de l'UE ont convenu de n'approuver aucun de ces produits jusqu'à la mise en place d'un nouveau mécanisme d'approbation et de surveillance. La nouvelle série de règlements comprendra vraisemblablement un examen obligatoire de tous les OGM au bout de dix ans et des règlements de sécurité plus stricts, et elle accordera un rôle plus important au comité d'éthique dans le processus de prise de décision. Le moratoire pourrait s'appliquer jusqu'en 2002. Étant donné la diversité des points de vue au sein de l'UE sur les différentes questions soulevées par les aliments transgéniques, les analystes s'attendent à un processus décisionnel complexe. Les entreprises canadiennes qui souhaitent exporter directement des aliments génétiquement modifiés en Belgique doivent se tenir au courant de l'évolution du dossier.

Préoccupations du public

De façon générale, le public belge est mal informé des questions liées à la biotechnologie. Selon les analystes, une plus grande transparence des résultats de recherche, des campagnes de relations publiques axées sur les avantages de la biotechnologie et un processus gouvernemental d'approbation plus ouvert amélioreraient les perceptions du public. La FEVIA (fédération belge de l'industrie alimentaire) a aussi insisté sur la nécessité d'informer le public sur la biotechnologie. D'après le professeur Mark Van Montagu, chercheur éminent dans le domaine en Belgique, les Européens voient le problème de l'alimentation dans le monde comme un problème de distribution et non comme un problème pouvant être résolu par les aliments transgéniques, qu'ils considèrent au contraire comme un gadget des pays

hautement industrialisés. Pour stimuler un débat public éclairé sur le sujet, le ministère de la Santé publique, le ministère de l'Agriculture et la FEVIA ont organisé des débats publics d'une demi-journée

Les agriculteurs belges s'inquiètent aussi des nouveautés dans le domaine de la biotechnologie. Ils craignent que l'utilisation des champs pour des procédés biotechnologiques sans rapport avec l'alimentation les rendra de plus en plus dépendants des grandes entreprises et qu'elle aboutira à la création de monopoles agro-alimentaires au détriment des agriculteurs indépendants. Ils craignent également les effets à venir des cultures transgéniques sur le sol, l'environnement et la biodiversité. Les entreprises de biotechnologie en Belgique n'ont pas encore convaincu la population des avantages de la biotechnologie agricole.

Du point de vue du ministère de la Santé, voici certaines des difficultés que la Belgique et toute l'UE doivent résoudre pour que l'industrie de la biotechnologie agricole s'implante et prospère :

- l'acceptation des aliments génétiquement modifiés,
- la sécurité garantie pour les consommateurs et l'environnement,
- des systèmes de contrôle efficaces,
- l'information du consommateur par l'étiquetage et par des campagnes d'information (d'après un sondage récent, 87 p. 100 des Belges pensent que l'étiquetage devrait toujours signaler la présence d'OGM dans les aliments),
- un cadre législatif efficace et un processus honorable et transparent d'approbation et
- un approvisionnement complet en aliments sans OGM pour les consommateurs qui le souhaitent.

Le débat se poursuit au sein de l'UE sur les questions de réglementation et d'éthique que soulèvent les plantes et les produits génétiquement modifiés, tandis que les gouvernements nationaux et l'industrie dans son ensemble continuent à informer les consommateurs des avantages de la biotechnologie agricole.

Débouchés

Les entreprises de biotechnologie agricole sont peu nombreuses en Belgique. Le potentiel de l'industrie se mesure réellement à la force des établissements de recherche et des universités du pays. Dans les trois régions, la recherche est axée sur le génie génétique et l'amélioration transgénique des cultures. Les établissements universitaires belges constituent d'excellentes ressources pour les exportateurs canadiens en raison des relations étroites qui ont été tissées entre les universités, les centres de recherche et les principales entreprises de biotechnologie. Ces établissement peuvent fournir des contacts utiles et des partenariats de transfert technologique, et ils constituent souvent eux-mêmes des clients éventuels.

Les entreprises ayant l'expérience des relations publiques et de l'éducation du public dans le domaine de la biotechnologie et des produits de la biotechnologie agricole peuvent profiter de la tendance qui se manifeste actuellement en Belgique en faveur de l'information des consommateurs sur les avantages des aliments et des cultures génétiquement modifiés. L'éducation du public et son acceptation seront des obstacles importants qu'il faudra surmonter pour développer ce marché en Belgique.

D'après un sondage récent, la plupart des entreprises souhaitent favoriser le transfert de technologies dans l'industrie par la création et le renforcement d'alliances, notamment avec les établissements de recherche universitaires et gouvernementaux, ainsi que par l'accélération de la commercialisation des résultats de recherche. L'industrie connaît une croissance rapide, et le gouvernement soutient activement son expansion en finançant la R-D et en créant des centres d'excellence. Les entreprises canadiennes de biotechnologie agricole constateront qu'il est possible de tirer parti d'une réglementation gouvernementale favorable et de l'intérêt de l'industrie pour les partenariats.

CONCURRENCE

Compétences locales

Les gouvernements régionaux de la Flandre et de la Wallonie ont conçu des programmes d'appui et d'incitation à la biotechnologie et à d'autres domaines de haute technologie. Les deux gouvernements soutiennent des programmes de recherche universitaires; ils ont créé des centres d'excellence en biotechnologie dans le milieu universitaire et aidé à la création de partenariats entre les universités et le secteur privé. Par exemple, VIB est un institut de recherche en biotechnologie indépendant fondé en 1995 par le gouvernement flamand. VIB regroupe neuf départements universitaires et cinq laboratoires associés. Plus de 700 chercheurs (dont 200 sont des chercheurs principaux) et techniciens travaillent activement dans divers domaines de recherche en biotechnologie. VIB a trois objectifs principaux : faire de la recherche de qualité élevée, valider les résultats de recherche et la technologie, et stimuler un débat de société bien structuré sur la biotechnologie.

Citons, comme autre exemple d'appui gouvernemental à l'expansion de ce secteur, la subvention de 4,2 millions de dollars que le gouvernement de la Flandre vient d'accorder à Pharming Group NV, une entreprise hollandaise active en Belgique depuis 1996, pour agrandir ses installations de Geel, dont une usine de purification des produits biopharmaceutiques contenus dans le lait des animaux transgéniques.

La création d'un certain nombre d'entreprises prospères est l'une des retombées de la recherche universitaire. C'est le cas de l'entreprise de biotechnologie qui réussit le

mieux en Belgique, Plant Genetic Systems, qui est le produit de l'activité de recherche de l'Université de Gand.

Concurrence internationale

En Belgique, la biotechnologie et en particulier, l'industrie pharmaceutique, est dominée par des multinationales, qui ont des filiales ou des usines de fabrication. Les grosses multinationales représentent environ les deux tiers de l'industrie belge de la biotechnologie et la masse des recettes réalisées dans ce domaine leur revient également. Parmi les entreprises qui exercent des activités en Belgique, citons : SmithKline Beecham (SB) Biologicals , Dow Corning, Pfizer, Eli Lilly, et Boehringer Ingelheim Bio Whittaker. Il convient de souligner que SB Biologicals représente presque 47 p. 100 des recettes totales du secteur de la biotechnologie en Belgique. En poursuivant leur croissance, les entreprises belges de biotechnologie agricole continueront probablement à s'intéresser à la création de partenariats avec des entreprises internationales afin de partager les coûts de la R-D.

Position du Canada

Ces dernières années, l'industrie canadienne de la biotechnologie s'est énormément développée. Dans ce secteur qui regroupe 282 entreprises réalisant au total plus de 1,1 milliard de dollars de recettes, le Canada est prêt à devenir un chef de file international dans les domaines de la recherche et de la production en biotechnologie.

Un investissement soutenu en R-D (585 millions de dollars en 1998), le soutien financier d'organismes publics et privés, un cadre réglementaire solide, des ressources humaines importantes et l'acceptation par le public des produits dérivés de la biotechnologie stimulent la croissance de cette industrie au Canada. Les bonnes relations du Canada avec les économies dominantes dans le monde, et sa réputation mondiale d'excellence scientifique donnent aux entreprises canadiennes un avantage dans le développement de leurs activités sur les marchés étrangers. Le Canada est bien positionné pour proposer à l'industrie belge de la biotechnologie agricole des partenariats en coentreprise, des projets d'information du public et un savoir-faire en commercialisation ainsi qu'une vaste gamme de produits qui découlent des efforts déployés par le Canada en R-D. Les points forts du Canada sur le plan de l'application de la biotechnologie à la commercialisation de l'agriculture correspondent bien aux besoins et aux intérêts de la Belgique. Un certain nombre de produits génétiquement modifiés de l'industrie canadienne de la biotechnologie agricole ont déjà été approuvés par le gouvernement, les plus populaires étant notamment le colza, le soja et le maïs. L'expérience du Canada dans ce domaine sera utile à l'industrie belge de la biotechnologie agricole dès que les processus d'approbation et de surveillance seront en place.

Avantage concurrentiel attribuable aux politiques et aux initiatives du gouvernement du Canada

Accord de reconnaissance mutuelle entre le Canada et l'UE

Un accord de reconnaissance mutuelle (ARM) conclu entre Canada et l'Union européenne doit entrer en vigueur le 1er mai 2000. Cet accord permettra aux fabricants canadiens de certains produits, notamment de produits pharmaceutiques, de tester leurs produits au Canada et d'obtenir l'acceptation des produits dans tous les pays de l'UE. Grâce à cet accord, les produits pharmaceutiques fabriqués au Canada seront conformes aux bonnes pratiques de fabrication (BPF) de l'UE et les produits fabriqués dans l'UE, conformes aux BPF du Canada. L'accord aura pour effet de raccourcir la période d'enregistrement des nouveaux produits, ce qui devrait faciliter l'accès des exportateurs canadiens à ce marché.

Accord de coopération scientifique et technologique Canada-UE

En décembre 1998, le Canada et l'Union européenne ont ratifié un amendement à l'accord de coopération scientifique et technologique déjà conclu entre le Canada et l'UE. Plus large, cet accord s'applique désormais à tous les secteurs, y compris celui des produits pharmaceutiques. Le premier accord, ratifié en février 1996, avait pour but de favoriser la collaboration en R-D entre les deux parties.

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) propose une gamme complète de services financiers commerciaux qui aident les exportateurs et les investisseurs canadiens à faire des affaires à l'étranger, notamment sur les marchés nouveaux et plus risqués. Fondée en 1944, la SEE est une société d'État fédérale qui fonctionne comme une institution financière. Ses principaux services sont l'assurance des créances, la protection contre les risques politiques, les services de cautionnement des transactions internationales et le financement des transactions internationales. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la SEE, au 1-888-332-3320

La Corporation commerciale canadienne (CCC) offre aussi aux petites et moyennes entreprises canadiennes un accès au crédit et à de meilleures conditions de paiement dans le cadre du Programme des paiements progressifs (PPP). Le concept a été mis au point en collaboration avec les principales institutions financières canadiennes. Il permet à la banque de l'exportateur d'ouvrir une ligne de crédit pour celui-ci, après que la CCC a évalué les capacités de l'exportateur et approuvé le projet de ce dernier. Pour plus de renseignements, communiquer avec la CCC.

Programme de développement des marchés d'exportation

Le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) est le principal programme de promotion du commerce international du gouvernement. Le PDME vise

à accroître les ventes à l'exportation de biens et de services canadiens en assumant une partie des coûts des activités que l'entreprise ne pourrait ou ne voudrait normalement pas réaliser seule, réduisant ainsi les risques liés à l'entrée sur un marché étranger. La contribution remboursable offerte dans le cadre du PDME va d'un minimum de 5 000 dollars à un maximum de 50 000 dollars. La préférence est accordée aux entreprises dont les ventes annuelles sont supérieures à 250 000 dollars et inférieures à 10 millions de dollars, ou qui ont moins de 100 employés, pour une entreprise du secteur de la fabrication et moins de 50 employés, pour une entreprise du secteur des services. Les activités admissibles dont les coûts sont partagés à parts égales comprennent les visites sur le marché, les foires commerciales, l'accueil des acheteurs étrangers, les essais de produits en vue de leur certification, les frais juridiques liés à la conclusion d'ententes de commercialisation à l'étranger, les frais de transport des stagiaires d'entreprises étrangères, les coûts de la démonstration des produits et d'autres dépenses nécessaires à la réalisation du plan de développement du marché. D'autres volets du programme concernent notamment la préparation des soumissions internationales relatives aux projets d'immobilisations et l'aide aux associations commerciales qui mettent au point des activités de commercialisation internationale pour leurs membres. Pour obtenir d'autres renseignements ou recevoir un formulaire de demande, veuillez vous adresser au Centre du commerce international de votre province, dont vous trouverez l'adresse au site web d'InfoExport (http://www.infoexport.gc.ca). Les résidents du Québec peuvent s'adresser aux bureaux de Développement économique Canada pour les régions du Québec ou consulter le site web de cet organisme à l'adresse suivante : http://www.dec-ced.gc.ca).

WIN Exports

Les exportateurs peuvent s'inscrire à WIN Exports, une base de données des exportateurs canadiens et de leurs capacités. Les délégués commerciaux en poste à l'étranger et les partenaires d'Équipe Canada au Canada s'en servent pour associer des fournisseurs canadiens à des débouchés à l'étranger et pour partager l'information sur les activités commerciales. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site : http://www.infoexport.gc.ca/section2/winexp2-e.asp

Programme Nouveaux exportateurs sur les marchés étrangers

Les entreprises canadiens qui n'ont jamais exporté en Belgique peuvent obtenir de l'aide du programme Nouveaux exportateurs sur les marchés étrangers (NEXOS) du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). Le programme présente des notions élémentaires sur l'exportation et fournit de l'information pratique ainsi qu'une expérience directe des nouveaux marchés européens. Pour plus de renseignements sur ce programme, veuillez vous adresser à la section du MAECI chargée des foires commerciales et des missions en Europe (RENF) ou consulter le site d'InfoExport à l'adresse suivante : http://www.infoexport.gc.ca/section2/nexos-e.asp

Partenariat technologique Canada (PTC)

Partenariat technologique Canada (PTC), d'Industrie Canada, est un fonds de prêt pour investissement de 250 millions de dollars qui a été créé pour faciliter le développement et l'exportation éventuelle de produits de haute technologie. Les prêts, qui doivent être remboursés intégralement, ont pour but de contribuer à la mise en marché des produits ayant un grand potentiel. Parmi les bioindustries, les secteurs soutenus par le programme comprennent les produits thérapeutiques (dont les essais cliniques des phases I et II), les produits de diagnostic (dont les essais cliniques des phases I et II) l'agro-alimentaire, l'aquaculture et la biorestauration. Pour obtenir une information complète, veuillez communiquer avec Partenariat technologique Canada au 1-800-266-7531 ou consulter le site internet http://tpc.ic.gc.ca.

Direction de la science, de la technologie et du partenariat (TBR), ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

La Direction de la science, de la technologie et du partenariat (TBR) du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) aide les entreprises des principaux secteurs technologiques à former des alliances et des partenariats internationaux. Son but est d'aider les petites et moyennes entreprises qui ont des produits, des services ou des technologies innovateurs à élargir leurs intérêts commerciaux à l'étranger par le biais de partenariats et d'alliances stratégiques. La TBR offre aux entreprise l'accès au réseau des représentants canadiens du MAECI à l'étranger afin de faire connaître leur intérêt pour des partenariats dans le monde entier; en outre, elle fait des recherches de contacts clés, diffuse de l'information sur le marché et le secteur, et organise des activités de partenariat en facilitant les discussions avec d'éventuels partenaires étrangers.

CLIENTS DU SECTEUR PRIVÉ

Dans le domaine de la biotechnologie, la qualité des travaux des établissements de recherche et la compétence des chercheurs belges sont réputées dans le monde entier. L'approbation des nouveaux produits génétiquement modifiés a été interrompue en Europe, mais les entreprises de biotechnologie agricole poursuivent la recherche de nouveaux produits et procédés. En Belgique, on s'intéresse beaucoup au transfert de technologies et aux projets coopératifs de recherche. L'industrie se caractérise par le fait que les entreprises ont souvent besoin de partenariats pour contribuer au financement de la mise au point des produits. La collaboration en recherche est également une bon moyen d'accéder à un nouveau marché.

Les entreprises de biotechnologie agricole suivantes sont intéressantes pour les exportateurs canadiens :

Crop Design NV: nouvelle entreprise qui effectue des recherches visant à augmenter le rendement des cultures et à améliorer leur qualité, et sur la résistance aux maladies, surtout par l'utilisation de gènes contrôlant la division des cellules dans les plantes. La création de cette entreprise établie en Flandre découle des activités de recherche de VIB. Crop Design NV travaille actuellement avec des partenaires de recherche australiens et européens.

Plant Genetic Systems (PGS) : fondée en 1982, cette entreprise est maintenant une filiale en propriété exclusive de Hoechst Schering AgrEvo de Gand. Elle emploie plus de 150 personnes qui, pour la majorité, travaillent en R-D. PGS se consacre surtout aux technologies clés pour les plantes génétiquement modifiées, notamment les promoteurs de gènes, les gènes marqueurs et la technologie d'insertion destinée au transfert des gènes désirés dans les plantes. Les produits de PGS sont conçus en vue de garantir la tolérance des plantes aux insectes et aux herbicides.

Innogenetics : entreprise biomédicale fondée en 1985 à Gand, elle est spécialisée dans la mise au point et la commercialisation de produits de diagnostic des maladies humaines. Ses axes de recherche sont les maladies infectieuses, la réparation des tissus ainsi que les maladies du système immunitaire, les maladies neurodégénératives et génétiques. L'entreprise a également réussi grâce à des partenariats stratégiques.

CLIENTS DU SECTEUR PUBLIC

Organisations gouvernementales

Le gouvernement belge est très favorable à la biotechnologie. Le ministère de l'Agriculture et le ministère de la Santé Publique et de l'Environnement s'intéressent particulièrement aux bioindustries et à la biotechnologie agricole. De plus, les gouvernements régionaux voient ce secteur comme une source possible de croissance à long terme et d'emplois de haute technologie. Le gouvernement aide le secteur de la biotechnologie par le financement direct et la création de centres d'excellence en recherche.

Règlements sur les marchés publics

Les règlements belges sur les marchés publics sont généralement non discriminatoires et conformes à l'*Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les marchés publics* ainsi qu'aux directives adoptées par l'UE. Par le passé, on a accusé la Belgique de tarder à appliquer intégralement les mécanismes de transparence de l'UE et de maintenir officieusement une préférence pour les fournisseurs locaux. Pour corriger cette situation, le gouvernement a pris des mesures législatives en 1994. Les entreprises canadiennes doivent être au courant des difficultés antérieures, mais celles-ci ne doivent pas les dissuader d'essayer d'entrer sur ce marché.

Deux textes législatifs relatifs aux marchés publics en Belgique visent à assurer un processus transparent et concurrentiel.

- *la loi relative aux marchés publics et à certains marchés de la construction, de fournitures et de services* (décembre 1993) et
- *le décret royal relatif à la mise en concurrence de certains marchés de la construction, de fournitures et de services dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, du transport et des télécommunications au sein de l'Union européenne* (juillet 1994).

L'approvisionnement et les services représentent plus de 312 000 dollars de contrat, et tout projet d'immobilisations évalué à plus de 7,8 millions de dollars doit être annoncé dans tous les pays de l'UE par le *Journal officiel des Communautés européennes*. Tous les autres appels d'offres sont annoncés dans le *Bulletin des adjudications*, publication belge. Il peut s'écouler de 36 à 52 jours entre le moment de la présentation des soumissions et l'octroi du contrat. Le gouvernement belge a commencé à imposer des droits pour le processus d'appel d'offres afin de recouvrer les coûts administratifs et d'encourager uniquement les soumissionnaires sérieux.

Le Système d'Information pour les Marchés Publics (SIMAP) est un site web qui fournit l'information dont les entrepreneurs et les fournisseurs ont besoin pour accéder efficacement au processus européen de passation des marchés. L'UE a lancé le SIMAP afin de favoriser l'utilisation efficiente de la technologie moderne de l'information pour les marchés publics. Le projet vise d'abord à améliorer la qualité de l'information sur les débouchés en UE dans ce domaine et à faire en sorte que l'information soit portée à la connaissance de tous les fournisseurs potentiels. À plus long terme, le projet englobera l'ensemble du processus des marchés publics, soit les soumissions, l'octroi de contrats, la livraison, la facturation et le paiement. Le site web se trouve à l'adresse suivante : http://simap.eu.int

LOGISTIQUE DU MARCHÉ

La position géographique centrale de la Belgique facilite l'accès des exportateurs aux marché européen. Le pays est divisé en trois régions : la Flandre, la Wallonie et la Région Bruxelles-Capitale.

La Flandre, avec 5,9 millions d'habitants sur un territoire de 13 500 kilomètres carrés, est l'une des régions les plus densément peuplées du monde. Elle possède une solide infrastructure industrielle, notamment des réseaux importants de communications et de transport ainsi que deux aéroports régionaux. Le gouvernement flamand a établi un système de zones industrielles qui incite les petites et moyennes entreprises spécialisées dans les technologies de pointe à monter des opérations.

La Wallonie est une centre agricole réputé dans le monde pour ses laboratoires de recherche et ses installations agricoles. La région possède également une excellente infrastructure qui comprend un grand réseau autoroutier et deux aéroports, ainsi que des canaux et des rivières.

La Région Bruxelles-Capitale, beaucoup plus petite que les autres, est le centre administratif du pays. C'est le huitième centre financier du monde et le siège du gouvernement fédéral. La région de la capitale abrite également 1250 associations te organisations internationales, dont l'OTAN et la Commission des Communautés européenne : cela fait d'elle un carrefour européen qui a besoin d'un secteur de services solide. La Belgique, pays de forte dualité linguistique et culturelle (le français et le flamand dominent, même si une petite communauté germanophone a été officiellement reconnue linguistiquement et culturellement), est également connue pour être un marché-témoin efficace pour toute l'Europe. Le franc belge est toujours monnaie officielle mais le pays passera à l'euro d'ici le 1er janvier 2002.

Circuits de distribution

Agents et représentants commerciaux

Les entreprises qui vendent des produits et des services de biotechnologie et n'ont pas de bureau en Belgique ou dans l'Union européenne peuvent engager un représentant bien informé pour nouer des contacts et faire des affaires en Belgique. La législation belge protège en principe les distributeurs contre toute résiliation unilatérale. Avant de conclure une entente, nous recommandons aux entreprises canadiennes de faire appel à un avocat.

Les distributeurs belges, qui parlent souvent français et allemand, ont la réputation d'être une source neutre de biens. La plupart des entreprises de distribution belges sont de petites entreprises spécialisées assujetties à la législation de l'UE.

Facteurs à considérer pour accéder au marché

Les entreprises belges font attention à la qualité du service, à la rapidité de la livraison et à la possibilité d'adapter les produits aux conditions commerciales locales. Le secteur privé, le gouvernement et les organisations de recherche en Belgique accordent tous une importance considérable au réseautage. Les entreprises canadiennes qui souhaitent s'intégrer au secteur de la biotechnologie sont invitées à entrer dans le processus en participant aux foires commerciales et en nouant des contacts au sein de l'industrie.

Règlements en matière d'importation

Tous les biens importés en Belgique sont soumis à une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui va de 6 à 21 p. 100. Les produits de biotechnologie agricole et les produits pharmaceutiques sont généralement évalués à 6 p. 100.

L'importation de tous les produits de cette industrie est soumise à la réglementation du ministère fédéral de la Santé Publique et de l'Environnement et à celle des ministères régionaux de l'Environnement. Le Conseil de Biosécurité et de Biotechnologie effectue des examens de biosécurité et conseille les ministres régionaux et fédéraux sur tous les problèmes liés à l'utilisation et à l'importation de produits de biotechnologie.

Les produits de la biotechnologie importés de l'extérieur de l'UE en Belgique doivent être accompagnés des documents habituels, notamment une facture, un connaissement, un bordereau d'emballage et le cas échéant, une licence d'importation, un certificat d'origine et un certificat d'assurance. Seuls les produits approuvés entre 1991 et avril 1998 en vertu des règlements de l'UE régissant les produits alimentaires génétiquement modifiés peuvent être vendus en Belgique.

D'autres documents peuvent être exigés pour ces produits, comme un certificat de santé dans le cas de l'importation d'animaux vivants ou de produits d'origine animale, ou un certificat d'inspection phytosanitaire s'il s'agit de l'importation de certaines plantes ou de parties de plantes, de graines, de fruits frais etc. Tous les documents doivent être imprimés dans les trois langues officielles de la Belgique : le français, le flamand et l'allemand. Les exportateurs qui souhaitent avoir d'autres précisions peuvent appeler le ministère belge ou l'organisme importateur.

Protection de la propriété intellectuelle

La Belgique est membre de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et partie à l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle (brevets, marques de commerce, noms commerciaux et dessins industriels). Les exportateurs peuvent déposer des demandes et adresser leurs questions au Service de la Proprieté Industrielle et Commerciale, Ministère des Affaires Économiques (pour plus de renseignements, veuillez vous reporter à la liste des principaux contacts).

Brevets

Lorsqu'on demande un brevet en Belgique, il faut choisir entre un brevet de l'UE ou un brevet belge. Pour obtenir un brevet de l'UE, les exportateurs doivent déposer une demande à l'Office Européen des Brevets à Munich. Le brevet n'est pas valide tant qu'une copie du brevet accordé n'est pas déposé au Service de la Propriété Industrielle du ministère des Affaires Économiques dans l'une des trois langues officielles de la Belgique.

Office Européen des Brevets
Erhardtstrasse 27
D80331 Munich, Allemagne
Tél. : (49-89) 23990
Téléc. : (49-89) 2399-2850

La validité des brevets nationaux est de 20 ans (durée qui passe à six ans si l'entreprise ne demande pas de recherche dans les dossiers de brevets de l'UE). Certaines inventions biologiques sont expressément exclues de la protection. Avant d'amorcer les démarches de demande de brevet, les exportateurs doivent obtenir des renseignements précis et engager une procureur de brevet.

Marques

La Belgique, comme les Pays-Bas et le Luxembourg, a signé la *Convention du Bénélux sur les marques*, qui stipule qu'une marque de commerce enregistrée dans un pays est valide dans les deux autres pays. Pour les protéger, les entreprises doivent enregistrer leurs marques et faire une recherche dans les dossiers des marques des trois pays. Une marque est accordée pour dix ans à compter de la date de la demande. Une maque peut être renouvelée pour une autre période de dix ans, mais sera déclarée non valide si elle n'est pas utilisée dans les trois premières années qui suivent l'enregistrement. On peut enregistrer les marques auprès du Bureau Benelux des marques.

Bureau Benelux des marques
15 Bardewyklaan
2591 XR Den Haag, Pays-Bas
Tél. : (31-70) 349-1111

Droit d'auteur

La Belgique a signé la Convention de Berne et la Convention universelle sur le droit d'auteur (CUDA). Les entreprises de pays étrangers signataires de la CUDA bénéficient de la protection du droit d'auteur en Belgique. Le droit d'auteur est valide pour toute la vie de l'auteur ou du créateur, plus 70 ans.

En mai 1998, l'UE a promulgué une mesure législative qui permet de protéger le droit d'auteur d'inventions biotechnologiques. Cette mesure couvre les gènes artificiels mais non la technologie du clonage ni l'octroi de brevets relatifs aux embryons humains. La législation doit être pleinement appliquée d'ici 2001 lorsque que les membres l'auront ratifiée.

Normes, certificats ou enregistrements locaux

Union européenne : les premiers règlements sur les produits alimentaires génétiquement modifiés ont été rédigés par l'Union européenne en 1991. Par la suite, 18 variétés de produits génétiquement modifiés ont été approuvés, dont le maïs et le soja. Toutefois, en réponse aux préoccupations du public, l'UE a cessé d'approuver ces produits en avril 1998, et elle a annoncé en juin 1999 qu'aucun nouveau produit ne serait approuvé avant l'établissement des nouvelles normes d'évaluation et de surveillance. Jusqu'à maintenant, aucun nouveau produit alimentaire transgénique n'a pu entrer sur le marché de l'UE.

Selon la directive de l'UE de novembre 1997 sur les aliments nouveaux, tous les aliments génétiquement modifiés doivent être étiquetés, qu'il soient produits en Europe ou ailleurs (suite aux décisions susmentionnées, cette directive s'applique aux produits alimentaires génétiquement modifiés approuvés entre 1991 et avril 1998). La directive permet aussi aux entreprises de préciser sur l'étiquetage que leurs produits alimentaires sont exempts d'OMG s'ils n'ont pas été mis au point à l'aide de techniques du génie biologique. Jusqu'à présent, l'UE a accordé 18 permis pour la vente de produits génétiquement modifiés. Seuls la purée de tomate et les produits de soja transgéniques sont commercialisés dans l'UE, bien que le soja entre dans la compositions de presque 60 p.100 de tous les aliments transformés, et qu'il ne soit pas obligatoire d'indiquer que des dérivés alimentaires sont génétiquement modifiés. En outre, la plupart des aliments pour animaux contiennent à présent du maïs transgénique et il n'est pas obligatoire d'étiqueter la nourriture pour animaux.

Belgique : le service d'inspection des aliments du ministère fédéral de la Santé Publique et de l'Environnement est directement responsable de l'application de la directive sur les nouveaux aliments et il participe à l'évaluation des applications de la biotechnologie des nouveaux produits alimentaires. À l'échelle nationale, le comité consultatif de bioéthique conseille les pouvoirs publics belges sur tous les domaines de la biotechnologie susceptibles de soulever des problèmes éthiques. Ce comité travaille avec le Conseil de l'Europe et le groupe d'experts de l'UE sur l'éthique dans le domaine des sciences et des nouvelles technologies.

Le Service de Biosécurité et de Biotechnologie (SBB) de l'Institut Scientifique Louis Pasteur de la Santé Publique, qui représente la Belgique à toutes les réunions de l'UE ayant un lien avec la directive 90/220, évalue les demandes et formule des recommandations concernant les politiques.

Le Conseil de Biosécurité et de Biotechnologie évalue la sécurité des OGM et les pathogènes humains, en tenant compte de la sécurité de l'environnement, de la biodiversité et des autres utilisations des produits biotechnologiques. Il se compose de représentants d'organismes fédéraux et régionaux, dont les ministères de la santé publique et de l'environnement, du travail, des politiques scientifiques et de l'agriculture.

Le Conseil doit être consulté avant que tout produit contenant des OGM soit mis en vente sur le marché ou libéré dans l'environnement. Le SBB est le secrétariat permanent du Conseil. Le SBB supervise les contributions que fait la Belgique à l'échange international d'informations par l'intermédiaire de l'UE et de l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économiques) ainsi que la diffusion de l'information au niveau fédéral et régional sur toutes les questions scientifiques et consultatives en matière de biosécurité. Plus précisément, il a pour fonctions :

- d'examiner des dossiers en faveur de l'utilisation restreinte de produits biotechnologiques, y compris la mise en marché des OGM ou leur libération dans l'environnement,
- de proposer des mesures de protection de la santé humaine et de l'environnement,
- de garantir la confidentialité de tous les renseignements liés aux demandes concernant les OGM,
- de communiquer l'information dont ont besoin les membres de l'UE et
- de jouer le rôle de centre de liaison international sur l'ensemble des questions liées à la biotechnologie pour tous les organismes belges.

Le SBB également, à la demande du Conseil belge de Biosécurité et de Biotechnologie, de la recherche sur les enjeux actuels dans le domaine de la biosécurité et sur les éléments perçus comme des problèmes de portée internationale. Jusqu'à l'élaboration des règlements de l'UE relatifs à l'évaluation, à l'approbation, à la surveillance et à l'étiquetage des aliments génétiquement modifiés, le Conseil de Biosécurité et de Biotechnologie continuera à étudier les problèmes et à informer le public sur le rôle de la biotechnologie agricole dans les sources d'alimentation futures.

ÉVÉNEMENTS PROMOTIONNELS

Événement / Description	Organisateur
BIO 2000 26-30 mars 2000 Hynes Convention Centre Boston, MA Remarque : plus grande conférence (et foire commerciale) sur la biotechnologie dans le monde	Biotechnology Industry Organization 1625 K Street NW, Suite 1100 Washington, DC 20006 Tél. : (202) 857-0244 Téléc. : (202) 857-0237 Internet : http://www.bio.org/welcome.html
EuropaBio '99 16-19 novembre 1999. Munich, Allemagne Remarque : troisième conférence annuelle européenne des entreprises de biotechnologie : « Biotechnology for Economic Growth »	Information : Association belge de la biotechnologie Tél. : (32-2) 646-0564 Téléc. : (32-2) 640-3759 Contact : M. J. Viseur, secrétaire général de l'ABB Courriel : secretariat@bba-bio.be
European Biotechnology Symposium Symposium européen sur la biotechnologie 17-19 septembre 2000 Krasnopolsky Hotel, Amsterdam, Hollande Remarque : quatrième symposium annuel	Biotech Conferences International Inc. Contact : Harriet I. Matysko Courriel : Hmatysko@Liebertpub.com Contact : Victoria Palusevic Tél. : (914) 834-3100 ext. 601 Téléc. : (914) 834-3689 Courriel : VPalusevic@liebertpub.com

PRINCIPAUX CONTACTS ET SERVICES DE SOUTIEN

Contacts du gouvernement canadien

Ambassade du Canada en Belgique
2, avenue Tervuren
B-1040 Bruxelles, Belgique
Tél. : (32-2) 741-0620
Téléc. : (32-2) 741-0606
Contact : Bart Roefmans
Courriel : bart.roefmans@dfait-maeci.gc.ca
Internet : http://www.dfait-maeci.gc.ca

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)
Direction de l'Europe de l'Ouest
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2
Tél. : (613) 996-7544
Téléc. : (613) 995-5772
Contact : Donald Marsan
Courriel : donald.marsan@dfait-maeci.gc.ca

Industrie Canada
Direction générale des sciences de la vie
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Tél. : (902) 426-9958
Téléc. : (902) 426-2624
Contact : Mark Craig, agent de développement, bioindustries
Courriel : craig.mark@ic.gc.ca
Internet: http://strategis.ic.gc.ca/bio

Corporation commerciale canadienne (CCC)
50, rue O'Connor, 11e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0S6
Tél. : (613) 996-0034
Téléc. : (613) 995-2121

Santé Canada
Direction des affaires internationales, pièce 814A
Édifice Brooke Claxton
Repère postal 0908A, Parc Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
Tél. : (613) 941-3136
Téléc. : (613) 952-7417
Contact : Luc Pamerleau
Internet : http://www.hc-sc.gc.ca

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)
Direction de l'appui aux marchés (TCM)
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2
Tél. : (613) 996-1431
Téléc. : (613) 943-8820
Contact : Marsha Permut, déléguée commerciale, santé et bioindustries
Courriel : marsha.permut@dfait-maeci.gc.ca

Agence canadienne d'inspection des aliments
Bureau de la biotechnologie
59, chemin Camelot
Nepean (Ontario) K1A 0Y9
Tél. : (613) 225-2342
Téléc. : (613) 228-6653
Courriel : cfiamaster@em.agr.ca

Food Biotechnology Communication Network
1, chemin Stone Ouest
Guelph (Ontario) N1G 4Y2
Tél. : (519) 826-3440
Téléc. : (519) 826-3441
Internet: http://www.foodbiotech.org/index.cfm

Société pour l'expansion des exportations (SEE)
151, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 1K3
Tél. : (613) 598-2500 ou 1-800-880-1884
Téléc. : (613)237-2690
Courriel : export@edc4.edu.ca

Agriculture et Agroalimentaire Canada
Direction générale des services à l'industrie et au marché
Édifice Sir John Carling
930, avenue Carling, pièce 509
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Tél. : (613) 759-7744
Téléc. : (613) 759-7499
Contact : Jo-Anne Stewart
Courriel : stewartja@em.agr.ca

Contacts du gouvernement belge

Gouvernement fédéral belge

Ambassade de Belgique (Ottawa)
80, rue Elgin, 4e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1B7
Tél. : (613) 236-7267
Téléc. : (613) 236-7882
Courriel : Ottawa@diplobel.org

Consulat général - Montréal
999, boul. de Maisonneuve Ouest, suite 850
Montréal (Québec) H3A 3L4
Tél. : (514) 849-7394
Téléc. : (514) 844-3170
Courriel : Montreal@diplobel.org

Consulat général - Toronto
2, rue Bloor Ouest, suite 2006, C.P. 88
Toronto (Ontario) M4W 3E2
Tél. : (416) 944-1422/1423/1424
Téléc. : (416) 944-1421
Courriel : Toronto@diplobel.org

Belgian Standards Institute
Institut belge de normalisation
Avenue de la Brabanonne, 29
B-1000 Bruxelles, Belgique
Tél. : (32-2) 734-9205
Téléc. :(32-2) 733-4264

Institut Scientifique Louis Pasteur pour la Santé Publique (IPH)
Service de Biosécurité et de Biotechnologie (SBB)
rue Juliette Wytsman 14
B 1050 Bruxelles, Belgique
Tél. : (32-2) 642-5293
Téléc. : (32-2) 642-5292
Courriel : helpsbb@sbb.ihe.be
Internet: http://biosafety.ihe.be

Office Européen des Brevets
Erhardstrasse 27,
D-80331 Munich, Allemagne
Tél. : (49-89) 23990
Téléc. : (49-89) 23992850

Ministère des Affaires Étrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération Internationale
(Ministerie van Buitenlandse Zaken, Buitenlandse Handel en Internationale Samenwerking)
Section de l'Environnement (B61.2)
Rue Belliard 65
B-1040 Bruxelles, Belgique
Tél. : (32-2) 238-2722
Téléc. : (32-2) 230-0280

Ministère des Affaires Sociales, de la Santé Publique et de l'Environnement
Inspection des Denrées Alimentaires
Quartier Vésale Esplanade, 1er étage
B-1010 Bruxelles, Belgique
Tél. : (32-2) 210-4843
Téléc. : (32-2) 210-4816
Internet: http://www.minsoc.fgov.be/en/index.html

Fédération des chambres de Commerce et d'Industrie de la Belgique
Avenue des Arts 1-2
B-1210 Bruxelles, Belgique
Tél. : (32-2) 209-0550
Téléc. : (32-2) 209-0568
Courriel : fedcci@cci.be

Commission belge du Commerce extérieur
Centre mondial du Commerce - Tour 1
Boulevard Emile Jacqmain, 162-36
B-1000 Bruxelles, Belgique
Tél. : (32-2) 206-3773
Téléc. : (32-2) 203-1812
Courriel : tradepoint@obcebdbh.be

Ministère de l'Agriculture
Inspection Général des Matières Premières et Produits Transformés
Centre Manhattan - 8e étage
Avenue du Boulevard 21
B-1210 Bruxelles, Belgique
Tél. : (32-2) 208-3211
Téléc. : (32-2) 208-3866

Ministère des Affaires Économiques
Service des Investissements Étrangers
G. Lemanstr. 60
B-1040 Bruxelles, Belgique
Tél. : (32-2) 206-5864
Téléc. : (32-2) 514-0389
Internet : http://www.mineco.fgov.be
Courriel : investbelgium@pophost.eunet.be

Ministère des Finances
Administration des Douanes et de l'Accise
Cité Administrative de l'État
Tour Finances - C.P. 37
boul. du Jardin Botanique, 50
B-1010 Bruxelles, Belgique
Tél. : (32-2) 210-3131
Téléc. : (32-2) 210-3313
Remarque : renseignements au sujet des règlements de la Belgique sur les douanes et l'accise

Gouvernement de la Région Flamande

Flemish Institute for the Promotion of Scientific-Technological Research (IWT)
Institut flamand pour la promotion de la recherche scientifique et technologique
Bischoffsheimlaan 25
B-1000 Bruxelles, Belgique
Tél. : (32-2) 209-0900
Téléc. : (32-2) 223-1181
Courriel : info@iwt.be
Internet: http://www.iwt.be

Export Vlaanderen (Commission flamande du commerce extérieur)
Koningsstraat 80
B-1000 Bruxelles, Belgique
Tél. : (32-2) 504-8711
Téléc. : (32-2) 504-8899
Courriel : info@exportvlaanderen.be

Flanders' Foreign Investment Office (FFIO)
Bureau flamand des investissements étrangers
Leuvenseplein 4
B-1000 Bruxelles, Belgique
Tél. : (32-2) 227-5311
Téléc. : (32-2) 206-5761
Internet: http://www.ffio.be

BioTech Fund Flanders
Fonds flamand pour la biotechnologie
Karel Oomsstraat 37
B-2018 Anvers, Belgique
Tél. : (32-2) 259-2100
Téléc. : (32-2) 238-4193

Gouvernement de la Région Wallonne

Ministère de la Région Wallonne
Office for Foreign Investors (O.F.I.)
Place de la Wallonie, 1 - bâtiment 2
B - 5100 Namur, Belgique
Tél. : (32-81) 333-793
Téléc. : (32-81) 306-400

Union Wallonne des Entreprises - UWE
Chemin du Stockoy 1-3
B-1300 Wavr, Belgique
Tél. : (32-10) 451-141
Téléc. : (32-10) 453-343
Internet: http://www.uwe.be

Office for Foreign Investors (O.F.I.)
Place de la Wallonie 1
B-5100 Namur, Belgique
Tél. : (32-81) 33-3793
Téléc. : (32-81) 30-6400

AWEX (Agence wallonne à l'exportation)
Avenue des Arts 14
B-1040 Bruxelles, Belgique
Tél. : (32-2) 421-8211
Téléc. : (32-2) 421-8787
Courriel : awex@awex.wallonie.be

Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale

Services des investissements étrangers (Région Bruxelles-Capitale)
Rue du Champ de Mars 25
B-1050 Bruxelles, Belgique
Tél. : (32-2) 513-9700
Téléc. : (32-2) 511-5255

Services du commerce international (Région Bruxelles-Capitale)
Centre mondial du Commerce - Tour 1
Boulevard Emile Jacqmain 162, C.P. 4
B-1000 Bruxelles, Belgique
Tél. : (32-2) 206-3511
Téléc. : (32-2) 203-0797

Universités et centres de recherche belges

VIB - Flanders Interuniversity Institute for Biotechnology
Institut interuniversitaire flamand de biotechnologie
Rijvisschestraat 120
B-9052 Gand, Belgique
Tél. : (32-9) 244-6611
Téléc. : (32-9) 244-6610
Internet: http://www.vib.be/frame.cfm

Centre Wallon de Biologie Industrielle
Faculté des Sciences Agronomiques
Passage des Deportes, 2
B-5030 Gembloux, Belgique
Tél. : (32-81) 62 21 04
Téléc. : (32-81) 62 25 24

Université Libre de Bruxelles
Faculté des sciences - Biologie Végétale
Morphologie et biotechnologie végétales
Chaussée de Wavre 1850, C.P. 320
B-1160 Bruxelles, Belgique
Tél. : (32-2) 673-7696
Téléc. : (32-2) 673-9391
Courriel : jaziri@ulb.ac.be
Internet: http://www.ulb.ac.be/research/biotech/

BRUFOTEC (Brussles Food Technology)
Avenue Emile Gryson 1
B-1070 Bruxelles, Belgique
Tél. : (32-2) 526-7252
Téléc. : (32-2) 526 59
Courriel : brufotec@village.uunet.be

CERIA
(Centre d'éducation et de recherches en sciences agro-alimentaires)
Avenue E. Gryson 1
B-1070 Bruxelles, Belgique
Tél. : (32-2) 526-7111
Téléc. : (32-2) 526-7042

Université catholique de Louvain
Unité de génie biologique (GEBI)
Bâtiment De Serres
Place Croix du Sud 2/19
B-1348 Louvain-la-Neuve, Belgique
Tél. : (32-10) 47 36 46
Téléc. : (32-10) 47 47 45
Contact : Henry Naveau
Courriel : naveau@gebi.ucl.ac.be

Université de Liège
Génétique des micro-organismes
Institut de Biologie Végétale, B22
B-4000 Liège, Belgique
Tél. : (32-4) 366-3820
Téléc. : (32-4) 366-3840
Contact : René F. Matagne

Universiteit Ghent (RUG)
Université de Gand
Univeristaire Interfacedienst
Sint-Pieterneiuwsrtaat 25
B-9000 Gand, Belgique
Tél. : (32-9) 264-3040
Téléc. : (32-9) 264-3583

Research Institute of Agricultural Engineering
Institut de recherche en génie agricole
Van Gansberghelaan 115
B-9820 Merelbeke, Belgique

Associations belges de l'industrie

Belgium Bio-industry Association
Association belge des bioindustries
490, avenue Louise B9
B-1050 Bruxelles, Belgique
Tél. : (32-2) 646-0564
Téléc. : (32-2) 640-3759
Contact : M. J. Viseur, secrétaire général
Courriel : jviseur@bba-bio.be
Internet : http://www.bba-bio.be/

FEVIA
(Fédération belge de l'industrie alimentaire)
Kortenberglaan 172
B-1000 Bruxelles, Belgique
Tél. : (32-2) 743-0800
Fax (32-2) 733-9426
Courriel : info@fevia.be
Internet : http://www.fevia.be/

BioLiège
(Association liégeoise de la biotechnologie)
Place du 20-Août
B-4000 Liège, Belgique
Tél. : (32-4) 366-5227
Téléc. : (32-4) 366-5709
Internet : http://www.interface-ulg.com/Bioliege/index.html

EuropaBio
Avenue de l'Armée, 6
B-1040 Bruxelles, Belgique
Tél. : (32-2) 735-0313
Téléc. : (32-2) 735-4960
Courriel : mail@europa-bio.be
Internet : http://www.europa-bio.be

Contacts de l'industrie canadienne

CSA International
178, boulevard Rexdale
Etobicoke (Ontario) M9W 1R3
Tél. : (416) 747-4000 / sans frais :
1-800-463-6727
Téléc. : (416) 747-4149
Courriel : certinfo@csa.ca

Association des exportateurs canadiens
99, rue Bank., suite 250
Ottawa (Ontario) K1A 0G2
Tél. : (613) 238-8888
Téléc. : (613) 563-9218

Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada
75, boulevard International, suite 400
Toronto (Ontario) M9W 6L9
Tél. : (416) 798-8000
Téléc. : (416) 798-8050
Internet : http://www.palantir.ca/ the-alliance/public

Associations canadiennes de biotechnologie

British Columbia Biotechnology Alliance
1122 Mainland St., suite 450
Vancouver (C.-B.) V6B 5L1
Tél. : (604) 689-5602
Téléc. : (604) 689-4198
Internet : http://www.biotech.bc.ca
Contact : Theresa McCurry, directrice administrative

Association québécoise des bio-industries
801, route 344, B.P. 3158
L'Assomption, Québec J5W 4M9
Tél. : (450) 589-4628
Téléc. : (450) 589-4866
Contact : Michel Caron, Président
Courriel : ciel@sympatico.ca

Association des grossistes en médicaments du Canada (CDWA)
5255, rue Yonge., suite 505
Toronto (Ontario) M2N 6P4
Tél. : (416) 222 3922
Téléc. : (416) 222 8960
Internet : http://www.cwda.com

Conseil de recherches agro-alimentaires du Canada
Édifice n°60, Maison historique
Ferme expérimentale centrale
Ottawa (Ontario) K1A 0C6
Tél. : (613) 234-2325
Téléc. : (613) 234-2330

BioAtlantech
P.0. Box 636, Station A
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5A6
Tél. : (506) 444-2444
Téléc. : (506) 444-5662
Contact : Roger Bernier, directeur administratif
Courriel : rbernier@fundy.net
Internet: http://bioatlantech.ca

Alberta Biotechnology Association
B.P. 11535
Edmonton (Alberta) T5J 3K7
Tél. : (780) 944-9879
Téléc. : (780) 436-0068
Contact : Antoine A. Noujaim
Courriel : tnoujaim@altarex.com

BIOTECanada
130, rue Albert, suite 420
Ottawa (Ontario) K1P 5G2
Tél. : (613) 563-8849
Téléc. : (613) 563-8850
Courriel : info@biotech.ca
Internet: http://www.biotech.ca

Canadian Environmental Association
Association canadienne de l'environnement
A208-350, rue Sparks
Ottawa (Ontario) K1R 7S8
Tél. : (613) 236-6222
Téléc. : (613) 236-6850
Courriel : ceiaea@capitalnet.com
Internet: http://www.ceia.org

Initiative torontoise de biotechnologie
64 Old Burnhamthorpe Road
Etobicoke (Ontario) M9C 3J5
Tél. : (416) 392-1006
Téléc. : (416) 392-0675
Contact : Jean Compton
Courriel: jcompton@interlog.com

Association médicale canadienne
1867, ch. Alta Vista
Ottawa (Ontario) K1G 3Y6
Tél. : (613) 731-9331

Alliance de l'industrie canadienne de l'aquiculture (CAIA)
902-75, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1P 1E7
Tél. : (613) 239-0612
Téléc. : (613) 239-0619
Internet: http://www.aquaculture.ca

BioEast
c/o Seabright Corporation Ltd.
Memorial University of Newfoundland
Spencer Hall
St. John's (Terre-Neuve) A1C 5S7
Tél. : (709) 737-2683
Téléc. : (709) 737-4029
Contact : David King, président

Ontario Agri-Food Technologies
1 chemin Stone, Ouest, 4e étage
Guelph (Ontario) N1G 4Y2
Tél. : (519) 826-4195
Téléc. : (519) 826-3389
Courriel : oaft@sentex.net
Internet: http://www.sentex.net/~oaft

BIONova
c/o Innovacorp
101 Research Drive
B.P. 790
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 3Z7
Tél. : (902) 424-8670
Téléc. : (902) 424-4679
Contact : Bill Mills, directeur administratif
Courriel : bmills@innovacorp.ns.ca

BIBLIOGRAPHIE

Arable Farming : « GM Potatoes - a Large Tool Kit for the Breeder », 13 mars 1999.

Applied Genetics News : « AgBiotech: Belgian Startup Pursues Plant Genomic », octobre 1998.

Serveur belge sur la biosécurité : « Biosafety Advisory System: Legal Framework ». Disponible en direct à l'adresse : **http://biosafety.ihe.be**

Association belge de biotechnologie : « Biotech in Belgium : Innovation and Growth », octobre 1998.

Dow Jones Commodities Service : « Belgium: Crop Production Small Scale », 29 juin 1999.

Dow Jones Online News : « European Parliament Passes Copyright Protection for Biotech Patents », 12 mai 1998.

European Report : « EU / US: Washington Recoils From Gene Food Fight », 28 juillet 1999.

Reuters English News Service : « Belgium: Biotech Firms Move to Unblock GMO Logjam in Europe », 11 août 1999.

Shimbun, Masao Shimazaki Yomiuri : « Eyeing EU: EU to Modify GM Standards », *World Reporter*, 1er septembre 1999.

U.S. Department of Commerce : « Belgium: Agricultural Biotechnology », janvier 1999. Disponible en directe à l'adresse : **http://www.stat-usa.gov**

SITES INTERNET UTILES

Association belge de bioindustrie : **http://www.bba-bio.be**

Serveur belge sur la biosécurité : **http://biosafety.ihe.be**
Remarque : contient le texte intégral de toutes les directives de l'UE relatives à la biotechnologie.

BioResearch Online: **http://www.bioresearchonline.com/**
Remarque : vaste gamme d'informations sur les industries de la biotechnologie et des sciences de la vie dans le monde.

Centres canadiens de services aux entreprises : **http://www.cbsc.org**

Remarque : Les entreprises établies à l'Ouest devraient se renseigner en particulier sur le programme de prêts pour la biotechnologie agricole et la biotechnologie créé par Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Corporation commerciale canadienne : **http://www.ccc.ca**

Catalogue des exportateurs canadiens : **http://www.worldexport.com**

EuropaBio: **http://www.europa-bio.be/corporate/index.html-ssi**

Conférence européenne sur la biotechnologie : **http://www.ecb9.be/Welcome.html**
Remarque : la neuvième conférence a eu lieu en Belgique en juillet 1999.

ExportSource : **http://exportsource.gc.ca**

Société pour l'expansion des exportations (SEE) : **http://www.edc.ca**

Région flamande : **http://www.flanders.be**

Food Biotechnology Communications Network (canadien) : **http://www.foodbiotech.org**

Santé Canada : **http://www.hwc.gc.ca**

Industrie Canada : **http://strategis.ic.gc.ca**

InfoExport : **http://www.infoexport.gc.ca**
Remarque : ce site contient de l'information utile sur les contacts au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, ainsi que des études sur les pays, des rapports de recherche et des analyses des marchés étrangers.

Information Systems for Biotechnology : **http://www.nbiap.vt.edu/**
Remarque : ce site présente un bulletin régulier. L'édition 1998 contient de nombreux liens avec des sites web du monde entier liés à la biotechnologie.

Investir en Belgique : **http://mineco.fgov.be/investors/why_invest_in_belgium/index.htm**

Base de données sur l'accès au marché : **http://mkaccdb.eu.int**
Remarque : les utilisateurs peuvent faire une recherche par pays ou par industrie sur les obstacles au commerce, la réglementation tarifaire et les guides de l'exportateur. Le site contient également des références aux accords de l'OMC et du GATT.

Organisation de coopération et de développement économiques : BioTrack Online - la biotechnologie et l'OCDE : **http://www.oecd.org/ehs/servicefr.htm**

VIB - Institut interuniversitaire flamand de biotechnologie : **http://www.vib.be/frame.cfm**

Région Wallone : **http://wallonie.be**

APPRÉCIATION DU LECTEUR

Veuillez aider le Centre des études de marché à produire des rapports qui répondent à vos besoins en remplissant le formulaire d'évaluation ci-joint et en nous le retournant par télécopieur, au (613) 943-1103. Merci de votre précieuse collaboration.

1. Comment avez-vous obtenu un exemplaire de ce rapport de marché?
   - ☐ FaxLink de l'InfoCentre
   - ☐ Site Internet du gouvernement
   - ☐ Service de renseignements de l'InfoCentre
   - ☐ Bureau régional du gouvernement
   - ☐ Autre : _____

2. Comment décririez-vous le présent rapport de marché?

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'opinion	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
Utile	☐	☐	☐	☐	☐
Complet	☐	☐	☐	☐	☐
Bien présenté	☐	☐	☐	☐	☐
Bien rédigé	☐	☐	☐	☐	☐
Longueur idéale	☐	☐	☐	☐	☐

3. Sous quelle forme préférez-vous recevoir ces rapports?
   - ☐ Imprimé
   - ☐ Version électronique

4. En se fondant sur les renseignements contenus dans le présent rapport, quelles mesures particulières votre entreprise ou organisation prévoit-elle de prendre en ce qui concerne ce marché? Cochez toutes les rubriques qui s'appliquent.
   - ☐ Chercher un agent/distributeur
   - ☐ Visiter le marché
   - ☐ Faire plus de recherche
   - ☐ Autre : _____
   - ☐ Contacter un bureau commercial du Canada à l'étranger
   - ☐ Participer à un salon commercial à l'étranger
   - ☐ Aucune mesure

5. Quels autres rapports de marché seraient utiles à votre entreprise ou organisation? Veuillez énumérer les produits et les pays sur lesquels vous aimeriez qu'ils portent. _____

6. Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux votre entreprise ou organisation? Cochez une case seulement.
   - ☐ Fabrication/transformation
   - ☐ Maison de commerce
   - ☐ Fournisseur de services d'exportation
   - ☐ Association industrielle/commerciale
   - ☐ Organisme gouvernemental
   - ☐ Collège/université
   - ☐ Firme d'experts-conseils
   - ☐ Autre :

7. Quel était le chiffre d'affaires de votre entreprise ou organisation l'an dernier, en dollars canadiens?
   - ☐ Moins de 10 millions de dollars
   - ☐ Plus de 50 millions de dollars
   - ☐ De 10 millions à 50 millions de dollars
   - ☐ Sans objet

Autres commentaires/suggestions : _____

Nom de votre entreprise ou organisation (facultatif) : _____